

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 14 juin 2023 -

Etaients présents :

Madame Marie-Line EVERLET, maire
Madame Maryse DARNAUD, maire adjointe.
Madame Patricia BRUNET, adjointe
Monsieur Jean-Claude LE MAIRE, adjoint
Monsieur Jean-Paul BERGES, conseiller municipal
Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal
Monsieur Fabien DUPRONT, conseiller municipal.
Monsieur Cédric FONTAN, conseiller municipal
Monsieur Michel GARROS, conseiller municipal
Madame Marie-Hélène LEMAITRE, conseillère municipale
Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.
Monsieur Olivier JAQUEMET, conseiller municipal.
Madame Michèle MAYRAN, conseillère municipale.

Etaients excusés :

Monsieur Vanneck GASPARINI, conseiller municipal
Madame Estelle GOURIER, conseillère municipale

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20h30,

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 12 avril 2023, reçu avec la convocation à la présence séance. Elle en fait lecture. Après approbation de ce compte rendu à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents à signer la liste d'émargement.

Madame le maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération sur le rapport d'activité du SIAEP (reçu après l'envoi de la convocation) : les élus sont d'accord à la majorité (1 abstention).

Madame le maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délibération sur le rapport d'activité du SIAEP
- Tableau des emplois
- Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU
- Passage à la nomenclature M57
- Chemins de randonnée
- Eclairage public
- Etablissement Public Foncier
- Point sur les commissions
- Questions diverses.

I/ Délibération sur le rapport d'activité du SIAEP

Madame Patricia BRUNET présente le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable transmis par le SIAEP de VIC FEZENSAC.

Il n'y a pas d'augmentation sur le prix de l'eau prévu. Le rapport est important pour avoir une note et peut engendrer une taxation.

Elle présente les points importants.

Madame le Maire soumet l'approbation de ce rapport au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

II/ Mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU

Madame le Maire propose que le dossier présentant le projet de modification simplifiée accompagné de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (du 7 février 2023) sera mis à disposition du public à la mairie du 26 juin 2023 au 27 juillet 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture et les samedis de 10h à 12 h. Les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

III/ •Tableau des emplois

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de mettre à jour le tableau des emplois :

- suite aux modifications de temps de travail hebdomadaire de Mesdames MULLER et LUCAS,
- du passage à temps plein de Monsieur JEANNOT suite à sa stagiairisation,
- du départ à la retraite de Messieurs MESTRE et GHIRARDO,

Elle propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/01/2023 pour intégrer ces changements.

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire de mairie	1	35	Accueil du public - Finances, Etat civil, urbanisme	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Agent de bureau APC	1	15	Gestion et administration de l'Agence Postale	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Agent polyvalent	3	35	- entretien voiries et espaces verts Entretien des bâtiments communaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Animateur Conservatoire et Point lecture	1	28	Tourisme et culture Animation conservatoire et point lecture	Cadre d'emplois des adjoints techniques
ATSEM	1	22.55	Aide éducative et pédagogique	Cadre d'emplois des agents spécialisé des écoles maternelles
Agent de cantine	1	19.77	- préparation des repas à la cantine scolaire - établissement des menus, commande des produits Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agent de cantine	1	21.84	Aide à la cantine Entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

IV/ •Passage à la nomenclature M57

Selon les textes en vigueur, Maryse Darnaud présente le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et propose :

- **D'autoriser** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2014.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **de préciser** qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

Maryse Darnaud soumet cette proposition au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

V/•Chemins de randonnée

Madame Patricia BRUNET présente le tracé de 2 nouveaux itinéraires pour la pratique de la randonnée pédestre et de les dénommer

- 1) Chemin des Piles Romaines
- 2) Chemin des travers de l'Auloue

Par ailleurs, elle demande au conseil municipal d'autoriser le balisage des itinéraires empruntant les chemins suivants:

- chemin du Baïset (VC n°10)
- chemin d'Arrouette (CR n°1)
- chemin des Moulins (VC n°8)
- route de César (VC n°12)
- chemin rural de Lassere (CR n°13)
- chemin de Saint-Lary (VC n°9)
- rue du Levant de l'Auloue (VC n°6)
- chemin des Pradets (VC n°5)
- chemin d'En Perron (VC n°2)
- chemin communal de Biran à Barran (VC n°11)
- chemin rural dit de Moïse
- chemin rural dit de Labarthe à la Poumadère
- chemin rural de Barran à Jégun

conformément aux normes de la Charte Officielle du balisage et de la Signalisation – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2006.

Il conviendra d'informer l'agglo de ces décisions pour la mise à jour du kilométrage en vue de l'entretien.

Madame Patricia BRUNET soumet cette proposition au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

VI/ •Eclairage public

Madame Marie-Line EVERLET met le point sur l'extinction de l'éclairage public à la discussion et elle demande à chaque conseiller de donner sa position.

Un tour de table est fait.

Ceux-ci demandent à avoir une information sur les possibilités d'allumer en cas de manifestation et la possibilité de garder éclairées les zones dangereuses.

Il est décidé de reporter ce point et d'organiser une réunion publique sur le sujet.

VII/ •Etablissement Public Foncier

Monsieur Jean-Claude LE MAIRE explique avoir contacté et reçu les représentants de l'Établissement Public Foncier pour connaître leurs possibilités d'intervention sur les bâtiments du village. Il explique le fonctionnement de l'EPF : possibilité de se substituer à la commune pour acquérir et financer des biens immeubles avec revente au bout de 8 ans pour des projets incluant 25% de logements sociaux.

Les biens sont évalués par les domaines et la proposition est faite aux propriétaires qui peuvent retirer le bien de la vente si ce prix ne leur convient pas.

Il cite des biens concernés et la discussion s'engage.

Monsieur Jean-Claude LE MAIRE propose de mettre en place la première convention qui est gratuite et qui inclura l'évaluation des biens par les domaines.

VIII/ POINT COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Maryse Darnaud informe le conseil de l'abandon de la demande de subvention DETR pour les citernes de réserve d'eau incendie en raison des contraintes fixées par la DDT et de l'avis du SDIS.

Monsieur FONTAN indique qu'à la place il propose de récupérer l'eau des ombrières photovoltaïques de l'atelier dans une citerne souple de 40m³ afin de pouvoir arroser les plantations du village.

Madame Maryse Darnaud signale le montant des devis pour l'évacuation des eaux pluviales des ombrières au parking de la salle polyvalente et à l'atelier, environ 45000 /50000€.

Monsieur FONTAN et Monsieur LE MAIRE font le point sur les travaux des ombrières photovoltaïques.

Monsieur FONTAN indique que le garage de l'école sera démoli en juillet et l'installation de l'Algeco-sanitaire sera installé en même temps. Le marché sera lancé en suivant.

Monsieur BERGES parle des fossés bouchés suite aux coulées de boue dues aux intempéries, Aurélien doit faire le tour des endroits avec l'entreprise Desclaux (pelle).

Madame Patricia BRUNET fait le point sur le recrutement d'été pour l'emploi au conservatoire du vendredi au dimanche qui sera complété par un jour, le lundi à la bibliothèque.

Elle indique sa participation à la commission agglomération avec une enquête sur l'économie de la ville d'Auch, une embauche programmée d'un directeur-adjoint à la culture et les autres différents points abordés.

Elle rappelle que la fête du village aura lieu le 30 juillet organisé par le Café associatif en lien avec les autres associations du village.

Elle demande à tous les conseillers de transmettre les articles pour la gazette courant juillet.

Madame EVERLET remercie tous les élus qui assistent aux commissions et réunions des syndicats.

Monsieur FONTAN parle d'une formation obligatoire sur la laïcité. Madame EVERLET lui répond qu'elle va se renseigner.

Monsieur FONTAN demande par ailleurs s'il existe un document type concernant les déclarations de catastrophe naturelle pour transmettre aux assurances.

Il n'existe pas de document type ; une fois le décret publié et affiché, les particuliers intéressés doivent saisir leur assurance qui les guidera dans les démarches.

Monsieur DUPRONT doit contacter Monsieur LASBATS pour la licence IV.

Madame MAYRAN fait le point sur le document unique et sur son envoi.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer avant de clôturer ce conseil.

Fin de la séance : 23h30